

Les photos doivent représenter les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, dans chaque département, et dans leurs diversités.

#### **Article 4 - Modalités de participation**

Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 10 photos, à « TNA », via le formulaire Google Forms ci-dessous :

<https://docs.google.com/forms/d/1U7W4G8yZfwn0sOqTyy-w0R79kyK-WKoxvvyItmgFfsA/edit>

L'inscription nécessite un compte Google Gmail personnel ; si vous n'en avez pas, vous pouvez le créer, avant l'inscription sur le formulaire.

Si vous ne souhaitez pas utiliser Google Forms pour l'inscription vous pouvez envoyer exceptionnellement les photos avec le formulaire joint via mail : [contact@territoiresnouvelleaquitaine.fr](mailto:contact@territoiresnouvelleaquitaine.fr)

Chaque participant ne peut envoyer, uniquement, que des photographies dont il est l'auteur.

Chaque participant devra indiquer précisément le lieu, ainsi que le département des photos envoyées dans le formulaire, ou dans un PDF les accompagnants.

Toutes les photos vulgaires ou indécentes seront exclues du concours.

#### **Article 5 - Désignation des 12 gagnants**

**Le concours photo débutera le 1 juillet 2024 à 00H00, et se terminera le 30 septembre 2024 à 23H59.**

Le bureau de Territoires Nouvelle Aquitaine se réunira pour désigner les 12 gagnants.

Les 12 gagnants du concours seront avertis, soit par téléphone, soit par mail, de la sélection de leurs photos.

Parmi les 12 gagnants sera désigné 3 prix régionaux : Premier, Deuxième et Troisième prix

#### **Article 6 - Dotation**

Chacun des douze gagnants recevra **un ou des livres**( roman, Nouvelle)d'une valeur de **20€ à 30€ d'un auteur qui met en avant la région Nouvelle-Aquitaine .**